

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Jedi 19 août 1948. — *Présidence de M. Armengaud, président.*
— La commission a entendu un exposé de M. Rochereau sur quelques dispositions et chapitres du projet de budget (affaires économiques). M. Gadoin, délégué de la commission auprès de la commission des finances, a été chargé de proposer des réductions de crédits et de provoquer certaines explications du Gouvernement.

La commission a, d'autre part, confié à M. Rochereau le soin d'exposer devant le Conseil l'avis de la commission, notamment sur l'article 26 *quater* du projet de loi.

Les commissaires ont ensuite décidé d'examiner pour avis divers projets de loi en instance devant l'Assemblée Nationale.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 18 août 1948. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a entendu M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, qui a fait un large tour d'horizon sur l'ensemble de la situation internationale.

Le ministre a donné des précisions sur le déroulement de la Conférence du Danube, réunie depuis le 31 juillet dernier à Belgrade, entre la Russie soviétique et six nations de l'Europe orientale, d'une part, et les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, d'autre part. Il a souligné que, jamais, au cours d'une conférence internationale, la scission en deux blocs ne s'était révélée aussi nette et a déclaré que le Gouvernement français ne pourrait apposer sa signature au bas de la convention qui doit être votée aujourd'hui et qu'il était décidé à soumettre à la Cour internationale de Justice de La Haye les questions juridiques qui se posent à la suite des décisions prises par la Conférence de Belgrade, contrairement aux droits les plus élémentaires de la France.

En ce qui concerne les récentes mesures prises par la Roumanie et la Bulgarie à l'encontre des établissements français d'enseignement existant depuis très longtemps dans ces pays, M. Schuman a précisé qu'elles n'étaient que l'application d'une politique déterminée tendant à l'éviction de l'influence culturelle française et ne pouvaient être interprétées que comme un geste inamical envers la France.

En ce qui concerne l'Allemagne, le ministre a déclaré que les représentants des Laender au Conseil parlementaire venaient d'être désignés par ceux-ci en vue de l'élaboration d'un projet de loi organique devant établir un statut provisoire, plutôt administratif que politique, de l'Allemagne occidentale.

Répondant à une question posée par M. Zyromski, M. Schuman a précisé que la phrase des déclarations de Varsovie : « Les intérêts

de la paix et de la sécurité des peuples de l'Europe exigent la liquidation de la centralisation hitlérienne de l'administration étatique de l'Allemagne qui a supprimé les landtags et toute autonomie administrative des Laender, ainsi que le rétablissement de la décentralisation administrative qui existait avant le régime hitlérien, y compris le rétablissement des landtags et des deux Chambres centrales de l'Allemagne. Ainsi sera assurée l'unité de l'Allemagne... » était conforme à la position française sur l'organisation de l'Allemagne.

Répondant ensuite à une question posée par le Président et par M. Gilson, M. Schuman a déclaré que le fédéralisme tel que l'entendait le Gouvernement français n'excluait nullement l'unité de l'Allemagne, désirée par l'ensemble de la population allemande, mais impliquait seulement une décentralisation administrative telle qu'elle existait avant le régime hitlérien.

Le Président a ajouté qu'il ne pouvait être question de reconstituer la Prusse, qui a cessé d'exister en tant qu'Etat à la suite d'une décision des Quatre à Berlin.

Sur la situation dans la zone d'occupation française en Allemagne, M. Schuman a reconnu la nécessité d'une réforme de l'administration de cette zone dans le sens d'une simplification des services ; l'ancienne organisation était déféctueuse et comportait un trop grand nombre d'instances pour le simple rôle de contrôle que la France a maintenant à exercer dans sa zone, l'administration étant confiée dans sa plus grande partie directement aux Allemands ; il a précisé qu'un décret de réorganisation allait être promulgué très prochainement.

A une question qui lui fut posée par M. Ernest Pezet sur la situation en Egypte, le ministre a répondu que les événements inadmissibles qui se passent dans ce pays depuis plusieurs mois ont déjà fait l'objet de démarches pressantes de la France et qu'une démarche commune de tous les Etats intéressés auprès du Gouvernement égyptien sera éventuellement effectuée.

Il a répondu également au Président, au sujet de la reconnaissance de l'Etat d'Israël, qu'il s'agissait, en ce qui concerne la date de cette reconnaissance, d'une question d'opportunité, mais que des relations étaient dès maintenant entretenues avec les représentants officiels de l'Etat d'Israël.

A une question également posée par le Président sur l'état des travaux de l'O. N. U. en ce qui concerne la Déclaration inter-

nationale des Droits de l'Homme, M. Schuman a précisé que la France était favorable à l'adoption d'une convention pour compléter la Déclaration des Droits de l'Homme soumise actuellement au Conseil économique et social de l'O. N. U. siégeant à Genève, en vue de sa mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

AGRICULTURE

Mardi 17 août 1948. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Charles Brune sur les dispositions du collectif d'aménagement de l'exercice 1948 relatives aux services de l'agriculture.

Les commissaires, unanimes, se sont élevés contre la part trop restreinte faite à l'agriculture dans ce budget et contre les compressions de personnel réalisées dans certains services particulièrement efficaces, comme les Directions des services agricoles et de l'enseignement agricole.

La commission a, par contre, souligné la nécessité d'une réforme de structure du service des haras en vue de l'adapter aux conditions nouvelles de la vie rurale et de réaliser une compression de ses effectifs.

Faisant droit à la demande du Ministre de l'Agriculture, la commission a désigné trois de ses membres : MM. Dulin, Le Coent et Tognard, pour la représenter au sein de la commission chargée, en application de la loi du 18 juillet 1947, de fixer le montant de la prime d'encouragement à la culture du blé.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Vendredi 20 août 1948. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 810, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires).

Le Président a donné connaissance des conclusions de la

commission des finances en ce qui concerne les crédits de la Santé publique et de la Population.

A la demande de M^{me} Marie Roche, la commission a confié à son Président le soin d'intervenir dans la discussion de ce budget pour demander le rétablissement d'un crédit relatif aux centres de transfusion sanguine.

FINANCES

Mardi 17 août 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord entendu le rapport de M. Janton, sur le projet de loi relatif à l'ouverture de crédits pour les fêtes du centenaire de Châteaubriand.

Le rapporteur a fourni des détails sur les différentes manifestations qui se sont déroulées tant dans la région parisienne qu'en Bretagne et a critiqué un certain nombre de ces manifestations.

La commission a chargé son rapporteur de protester contre le fait que le projet de loi a été transmis au Conseil de la République à une date trop tardive pour que celui-ci puisse prendre position sur les différentes dépenses envisagées.

La commission a, ensuite, terminé l'étude du budget des dépenses militaires en revoyant certains chapitres du budget des constructions aéronautiques et les articles de la loi.

M. Alain Poher, rapporteur général, a fait remarquer que, grâce à une étude très approfondie, la Commission avait pratiqué sur l'ensemble des budgets militaires des réductions sensibles affectées à des chapitres précis et dont le total était même supérieur à celui qui avait été demandé par l'Assemblée Nationale.

La commission a, ensuite, commencé l'étude du collectif d'aménagement au budget de l'Intérieur.

Sur l'initiative de son rapporteur spécial, M. Avinin, elle a effectué un certain nombre de réductions tendant, en particulier, à certaines compressions dans les conseils de Préfecture et à une meilleure coordination des différents services de police.

Mercredi 18 août 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a poursuivi l'examen du budget de l'Intérieur. Elle a effectué un certain nombre de réductions de

crédits, soit pour inciter l'administration à gérer économiquement ses services (par exemple en matière de dépenses de chauffage, de frais de déplacement, d'acquisition de véhicules automobiles), soit pour obtenir une évaluation plus exacte des prévisions budgétaires (dépenses pour les élections), soit encore pour obtenir des explications ou des justifications.

Un débat s'est engagé sur la question des subventions aux collectivités locales dont la commission a été unanime à regretter qu'elles ne soient versées qu'avec un retard important.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a adopté avec quelques modifications de détail les budgets du Ravitaillement, de la Marine marchande et des Affaires étrangères.

Judi 19 août 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget de l'Industrie et du Commerce. Deux débats se sont institués au cours de cet examen. Le premier a porté sur les rapports de la Direction de l'Electricité et de l'Electricité de France. La première ne semblant pas avoir toute l'autorité désirable à l'égard de la seconde, la commission a regretté que tous les intérêts en cause, notamment ceux des communes, ne soient pas toujours suffisamment défendus. Un second débat s'est ouvert sur la question des recherches scientifiques et industrielles ; la commission a souligné d'une réduction indicative l'insuffisance des crédits et a émis le vœu de voir moins de dispersion dans les efforts de recherches.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les budgets du Travail, de la Santé publique, des Affaires allemandes et autrichiennes et du Haut-Commissariat français en Sarre. Ces budgets n'ont donné lieu qu'à quelques observations de détail.

FRANCE D'OUTRE-MER

Vendredi 20 août 1948. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission s'est réunie pour examiner le projet de loi (n° 868, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale,

relatif à l'élection des Conseillers de la République, dont elle est saisie pour avis.

M. Marc Rucart, Président, a fait l'analyse des dispositions particulières aux Territoires d'Outre-Mer, en soulignant que satisfaction avait été donnée à deux des vœux exprimés par leurs représentants : maintien, à une unité près, du nombre de leurs élus et institution du droit de vote par procuration en faveur des électeurs absents.

Un échange de vues s'est ensuivi, auquel ont pris part, outre le Président, MM. Touré, Durand-Réville, Okala, Djaument Gustave et Charles-Cros. Sans aborder le débat de façon définitive, ce qu'elle fera au cours d'une prochaine séance, la commission a adopté le principe du retour au nombre de 44 des élus des Territoires d'Outre-Mer, en laissant à l'Inde française les 2 sièges dont elle disposait jusqu'à présent.

M. Jayr a été confirmé dans ses fonctions de rapporteur pour avis du projet de loi.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 19 août 1948. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.*

— La commission a adopté les conclusions des rapports :

1° de M. Rogier, sur le projet de loi (n° 805, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au taux de compétence de diverses juridictions en Algérie ;

2° de M. Hocquard, sur la proposition de loi (n° 746, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicable, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945, relative à la réglementation des marchés de communes, de syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance.

Examinant ensuite le rapport de M. Tahar sur la proposition de résolution (n° 542, année 1948) de M. Boumendjel, tendant à inviter le Gouvernement à réparer les torts matériels subis par les familles françaises et musulmanes lors des événements du 8 mai

1945 et des jours suivants en Algérie, les commissaires, bien que d'accord sur le fond, ont décidé d'en modifier la forme.

M. Tahar a déclaré alors se dessaisir du rapport qu'il avait déjà rédigé.

M^{me} Devaud a été désignée comme rapporteur de la proposition de résolution.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 18 août 1948. — *Présidence de M. DeFrance, vice-président.* — La commission a entendu et approuvé le rapport de M. Denvers, qui donne un avis favorable à la proposition de loi (n° 821, année 1948) relative au statut du mareyage, en faisant remarquer que cette mesure, si elle n'est pas suffisante pour mettre fin au désordre qui règne dans le marché du poisson, contribuera du moins à son assainissement.

La commission a, ensuite, désigné M. Bocher comme rapporteur du projet de loi (n° 859, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les dispositions des articles 116 et 119 de la loi du 13 décembre 1926 (Code du travail maritime) et du projet de loi (n° 843, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier plusieurs conventions adoptées par la Conférence internationale du travail (sessions maritimes) en 1936 à Genève et en 1946 à Seattle.

PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES

ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION

Jeudi 19 août 1948. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — M. J.M. Thomas a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 863, année 1948) adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme.

La commission a procédé à un échange de vues sur les premiers articles du texte; en particulier, la majorité des commissaires ont été d'avis de supprimer à l'article 3, alinéa premier, les mots : « y compris l'indemnité de résidence. »

A propos de l'article 6, M. Fourré a souligné qu'il existait des cas assez nombreux de retraités civils ayant accompli des services militaires de résistance et à qui ces services n'apportaient aucune bonification de retraite.

A la suite d'une question de M. Fourré relativement à l'article 8, la commission a examiné le cas des auxiliaires qui entrent dans une administration de l'Etat et elle n'a pas jugé bon de modifier les dispositions du projet de loi à leur égard.

Vendredi 20 août 1948. — *Présidence de M. Gadoin, président d'âge.* — A la suite d'une motion d'ordre présentée par M. Giaque, la commission a décidé d'étudier les articles du projet de loi portant réforme des pensions civiles et militaires en fonction des modifications proposées par les commissaires, ceci en vue d'accélérer l'examen de ce texte.

A l'article 3, alinéa premier, première phrase, il a été décidé, contre l'opinion de M. Fourré et des membres communistes de la commission, de supprimer les mots : « y compris l'indemnité de résidence ».

A l'article 6, paragraphe III, alinéa 3^o, M. Giaque a proposé que les anciens combattants et mutilés puissent bénéficier d'une retraite proportionnelle sans condition de durée de services quand ils arrivent à leur limite d'âge. La suggestion a été adoptée.

A l'article 11, M. Fourré a demandé des bonifications pour les retraités ayant repris du service dans la résistance. Par un vote à mains levées, cette proposition a été repoussée, en raison des incidences qu'elle ne manquerait pas de provoquer.

A l'article 12, la commission a décidé d'adopter le principe des bonifications pour les militaires détachés en vertu de la charte des Nations Unies.

A propos de l'article 16, la commission a décidé de ne pas relever de 40 à 50 ans le plafond des annuités pour les militaires.

La commission a souligné l'heureuse innovation apportée par l'article 17 fixant la base de la pension au traitement des six derniers mois, au lieu de la moyenne de traitement des trois dernières années d'activité.

La commission a estimé qu'à l'article 36, paragraphe I, premier alinéa, les mots : « ou pouvait obtenir » n'apportaient aucune précision et elle a décidé de les supprimer.

A l'article 37, M. Vittori a proposé que la pension de reversion puisse être accordée aux veuves de militaires ayant vécu en état de mariage pendant dix ans, sans préciser d'antériorité ou de postériorité par rapport à la mise à la retraite du mari. Le principe de cet amendement a été adopté.

A l'article 58, paragraphe IV, M. Giaque a demandé que le plafond ne soit pas imposé aux pensions mixtes comprenant une pension militaire d'invalidité. La suggestion a été retenue.

A l'article 59, paragraphe II, M. Giaque a demandé l'insertion d'un alinéa permettant aux retraités ayant repris du service et ayant négligé, par ignorance, d'acquiescer de nouveaux droits à pension, de rétablir cette situation en déposant une demande dans un délai prévu. La commission a adopté ce point de vue.

A l'article 61, la commission n'a pas cru devoir prendre en considération un amendement de M^{me} Cardot relatif à la situation des veuves ayant perdu leur mari avant la loi de 1924.

Les autres articles du texte ont été adoptés sans modification.

Le rapporteur a été chargé d'ordonner et de rédiger les diverses modifications proposées et adoptées dans leur principe par la commission.

Une prochaine séance a été prévue en vue d'un dernier examen de ces rédactions.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 18 août 1948. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a constitué une sous-commission des industries de l'automobile et du cycle — dont MM. Armengaud, Berthelot, Delfortrie, Rochette et Rouel ont été nommés membres.

Elle a passé en revue divers projets qui doivent être examinés en première lecture par l'Assemblée Nationale avant la fin de la session parlementaire et décidé de demander que certains d'entre eux lui soient renvoyés pour avis.

Les commissaires ont enfin abordé l'étude du projet de loi (n° 810, année 1948), portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget

ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) pour ce qui concerne le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Armengaud a été chargé de suivre la discussion des crédits dont il s'agit devant la commission des finances.

Vendredi 20 août 1948. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a entendu M. Robert Lacoste, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Dans un exposé sur la politique de l'énergie, le Ministre a dressé un tableau des mesures prises par le Gouvernement pour développer la production des principales ressources énergétiques.

Il a, tout d'abord, fait connaître que la politique suivie pour la production et l'importation du charbon permettra d'atteindre et même de dépasser en 1948 l'ensemble des disponibilités de 1938.

Après avoir mentionné que la consommation d'électricité était supérieure de 58 0/0 à celle de 1938, M. Robert Lacoste a souligné l'importance des résultats déjà acquis dans le domaine de l'équipement ; il a signalé que l'exécution des programmes exigerait de la part des consommateurs, pendant de nombreuses années, une discipline librement consentie.

Examinant enfin le problème des carburants, le Ministre a fait valoir que les plus grands efforts avaient été faits en faveur des besoins industriels. C'est ainsi que la consommation actuelle de gas-oil est double de la consommation de 1938 et que notre pays peut utiliser quatre fois plus de fuel-oil qu'avant-guerre.

Les réalisations françaises en matière de raffinage et de production ont été passées en revue.

Après avoir terminé son exposé sur des perspectives d'avenir, le Ministre a répondu à diverses questions qui lui étaient posées notamment sur la mise en œuvre du Plan Marshall et sur les économies de combustibles.

RAVITAILLEMENT

Vendredi 20 août 1948. — *Présidence de M. Tognard, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Tognard sur les dispositions du collectif d'aménagement de l'exercice 1948 relatives aux services du Ravitaillement.

M. Tognard a indiqué à ses collègues les principales modifi-

cations apportées par la commission des finances, notamment aux chapitres 100, 101, 102, 105 et 107.

Les commissaires ont décidé de poursuivre cette étude au cours d'une prochaine réunion de la commission.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Vendredi 20 août 1948. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission a abordé l'examen du projet de loi, (n° 868, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'élection des Conseillers de la République.

Elle a estimé qu'il était inutile de procéder à un échange de vues général sur l'ensemble du texte et a décidé de passer immédiatement à l'examen des articles.

Article premier.

Un amendement de M. Avinin tendant à la suppression de l'alinéa prévoyant l'élection de 11 conseillers par l'Assemblée Nationale, a été repoussé par 18 voix contre 11, au scrutin par appel nominal.

Ont voté pour : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Grimal, Maire, de Montalembert, Saint-Cyr, Sempé.

Ont voté contre : M. Buard, M. Chatagner (délégué de M. Pauly), MM. Colardeau, Gatuing, M^{me} Girault, M. Salomon Grumbach (délégué de M. Roubert), MM. Guyot, Léo Hamon, Jauneau, Marrane, Naime, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin, Zyromski.

Par contre, le principe de la représentation des citoyens français résidant en Indochine a été maintenu ainsi que le principe de la représentation des citoyens français résidant à l'étranger, par 20 voix et 9 abstentions.

Ont voté pour : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Chatagner (délégué de M. Pauly), Gatuing, Salomon Grumbach (délégué de M. Roubert), Léo Hamon, Maire, de Montalembert, Saint-Cyr,

Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin.

Se sont abstenus : MM. Buard, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Grimal, Guyot, Jauneau, Marrane, Naime, Zyromski.

Article 2.

Le texte de cet article adopté par l'Assemblée Nationale prévoyait que : « les membres du Conseil de la République sont élus pour six ans, renouvelables par moitié. A cet effet, avant la séparation du Conseil de la République actuellement en fonctions, il sera procédé au tirage au sort de deux séries A et B, chacune des séries devant correspondre aussi exactement que possible à un nombre égal de Conseillers des diverses catégories spécifiées à l'article premier ».

Un amendement de M. Avinin, tendant à faire procéder au tirage au sort des deux séries A et B dès la réunion du nouveau Conseil de la République et non avant la séparation du Conseil actuellement en fonctions, a été adopté par 15 voix contre 13.

Ont voté pour : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Gatuing, Léo Hamon, Maire, de Montalembert, Saint-Cyr, Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane, Trémintin.

Ont voté contre : MM. Buard, Chatagner, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Grimal, Salomon Grumbach (délégué de M. Roubert), Guyot, Hauriou, Jauneau, Marrane, Naime, Zyromski.

Article 3.

Le 2^e alinéa de cet article adopté par l'Assemblée Nationale, était ainsi conçu : « les mandats des Conseillers figurant dans la série A seront renouvelables en 1951, ceux figurant dans la série B seront renouvelables en 1954 ».

M. Avinin, ayant fait remarquer qu'au cours de l'automne de l'année 1951, il devrait être procédé à la fois aux élections à l'Assemblée Nationale, au renouvellement de certains conseils généraux et, si ce texte était adopté, au renouvellement de certains Conseillers de la République, la commission a décidé, par 21 voix contre 8, que les mandats des Conseillers figurant dans la série A seraient, en principe, renouvelés en mai 1952 ; les mandats de ceux figurant dans la série B seraient renouvelés en mai 1955.

Ont voté pour : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Chatagner, Gatuing, Grimal, Salomon Grumbach (délégué de M. Roubert), Léo Hamon, Hauriou, Maire, de Montalembert, Saint-Cyr, Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin.

Ont voté contre : MM. Buard, Colardeau, Guyot, M^{me} Girault, MM. Jauneau, Marrane, Naime, Zyromski.

Article 4.

Cet article a été adopté dans la forme suivante : « Pour être candidat au Conseil de la République, il faut être âgé de 35 ans au moins ; les conditions d'inéligibilité et d'incompatibilité sont les mêmes que pour les élections à l'Assemblée Nationale ».

L'article 5 a été réservé.

Article 6.

Un amendement de M. Boivin-Champeaux tendant à exclure les députés du collège électoral de chaque département, a été repoussé par 24 voix contre 5.

Ont voté pour : MM. Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Grimal, Maire, de Montalembert.

Ont voté contre : MM. Avinin, Baratgin, Borgeaud, Charles Brune, Buard, Chatagner, Colardeau, Gatuing, M^{me} Girault, MM. Salomon Grumbach (délégué de M. Roubert), Guyot, Léo Hamon, Hauriou, Jauneau, Marrane, Naime, Saint-Cyr, Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin, Zyromski.

Un amendement de M. Zyromski tendant à introduire dans le corps électoral des délégués désignés dans chaque canton par le suffrage universel à raison d'un délégué par 300 électeurs inscrits ou fraction de 300, a été rejeté par 20 voix contre 9.

Ont voté pour : MM. Buard, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Grimal, Guyot, Jauneau, Marrane, Naime, Zyromski.

Ont voté contre : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Chatagner, Gatuing, Salomon Grumbach (délégué de M. Roubert), Léo Hamon, Hauriou, Maire, de Montalembert, Saint-Cyr, Sempé, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Paul Simon, Trémintin.

Un amendement de M. Colardeau tendant à exclure de l'application de cet article les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, a été réservé.

L'article 7 a été adopté sans modifications.

Article 8.

Sur le 2^e alinéa de cet article ainsi rédigé : « A partir de 9.000 habitants et dans toutes les communes de la Seine, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit », un amendement de M. Avinin tendant à supprimer les mots « et dans toutes les communes de la Seine » a été repoussé par 22 voix contre 8.

Ont voté pour : MM. Avinin, Baratgin, Borgeaud, Charles Brune, Colonna, Maire, de Montalembert, Saint-Cyr.

Ont voté contre : MM. Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Buard, Chatagner, Colardeau, Gatuing, M^{me} Girault, MM. Grimal, Salomon Grumbach (délégué de M. Roubert), Guyot, Léo Hamon, Hauriou, Jauneau, Marrane, Naime, Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin, Zyromski.

Un amendement de M. Guyot portant sur l'alinéa 3 de cet article et tendant à faire élire les Conseillers de la République au suffrage universel indirect, a été repoussé par 22 voix contre 8.

Ont voté pour : MM. Buard, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Guyot, Jauneau, Marrane, Naime, Zyromski.

Ont voté contre : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Chatagner, Colonna, Gatuing, Grimal, Salomon Grumbach, Léo Hamon, Hauriou, de Montalembert (délégué de M. Maire), Saint-Cyr, Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin, Vanrullen.

Les articles 8 et 9 ont été réservés.

Sur ce dernier, toutefois, une décision de principe a été adoptée, tendant à exclure le vote plural.

Article 10.

Un amendement de M. Grimal, tendant à compléter l'alinéa 1^{er} de cet article par la disposition suivante : « Toutefois, dans les Conseils municipaux où une minorité au moins égale au tiers des conseillers municipaux en fait la demande, l'élection des délégués

et des suppléants a lieu conformément aux termes de l'article 11 », a été repoussé par 19 voix contre 11.

Ont voté pour : MM. Buard, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Grimal, Guyot, Jauneau, Marrane, Naime, Saint-Cyr, Sempé, Zyromski.

Ont voté contre : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Chatagner, Colonna, Gatuing, Salomon Grumbach, Léo Hamon, Hauriou, de Montalembert (délégué de M. Maire), Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin, Vanrullen.

L'article a été alors adopté sans modifications.

Article 11.

Un amendement de M. Guyot, tendant à substituer à l'application de la règle du plus fort reste, pour l'élection des délégués et des suppléants dans les communes élisant 15 délégués et plus, l'application de la règle de la plus forte moyenne, a été adopté par 18 voix contre 5 et 7 abstentions.

Ont voté pour : MM. Avinin, Borgeaud, Charles Brune, Buard, Chatagner, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Grimal, Salomon Grumbach, Guyot, Hauriou, Jauneau, Marrane, Naime, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Vanrullen, Zyromski.

Ont voté contre : MM. Gatuing, Léo Hamon, Sempé, Paul Simon, Trémintin.

Se sont abstenus : MM. Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Colonna, de Montalembert (délégué de M. Maire), Saint-Cyr.

Un amendement de M. Avinin, tendant à disjoindre le dernier alinéa de l'article, a été repoussé par 18 voix contre 12.

Ont voté pour : MM. Avinin, Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Colonna, Grimal, de Montalembert (délégué de M. Maire), Saint-Cyr, Sempé.

Ont voté contre : MM. Buard, Chatagner, Colardeau, Gatuing, M^{me} Girault, MM. Salomon Grumbach, Guyot, Léo Hamon, Hauriou, Jauneau, Marrane, Naime, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin, Vanrullen, Zyromski.

Les articles 12 à 18 ont été adoptés avec quelques modifications de pure forme.

Article 19.

Un amendement de M. Avinin, tendant à rédiger de la façon suivante l'alinéa 3 :

« *Tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part au scrutin, sera condamné à une amende de 5.000 frs par le tribunal civil du chef-lieu, sur les réquisitions du Ministère public* », a été rejeté, 15 voix s'étant manifestées pour et 15 voix contre.

Ont voté pour : MM. Avinin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Colonna, Gatuing, Grimal, Léo Hamon, de Montalembert (délégué de M. Maire), Saint-Cyr, Sempé, Paul Simon, Trémintin.

Ont voté contre : MM. Baratgin, Buard, Chatagner, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Salomon Grumbach, Guyot, Hauriou, Jauneau, Marrane, Naime, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Vanrullen, Zyromski.

Un amendement de M. Jauneau, tendant à la disjonction de l'article, a été rejeté par 20 voix contre 9 et 1 abstention.

Ont voté pour : MM. Avinin, Buard, Colardeau, M^{me} Girault, MM. Guyot, Jauneau, Marrane, Naime, Zyromski.

Ont voté contre : MM. Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué de M. Peschaud), Borgeaud, Charles Brune, Chatagner, Colonna, Gatuing, Grimal, Salomon Grumbach, Léo Hamon, Hauriou, de Montalembert (délégué de M. Maire), Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Vanrullen, Trémintin.

M. Saint-Cyr s'est abstenu.

Un amendement de M. Guyot, tendant à ramener de 5.000 à 2.000 francs l'amende devant être infligée par le tribunal civil à tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part au scrutin, a été repoussé par 17 voix contre 11 et 2 abstentions.

Ont voté pour : MM. Avinin, Buard, Colardeau, Colonna, M^{me} Girault, MM. Grimal, Guyot, Jauneau, Marrane, Naime, Zyromski.

Ont voté contre : MM. Baratgin, Boivin-Champeaux (délégué

de M. Peschaud), Charles Brune, Chatagner, Gatuing, Salomon Grumbach, Léo Hamon, Hauriou, de Montalembert (délégué de M. Maire), Sempé, Paul Simon, Socé Ousmane (délégué de M. Marius Moutet), Trémintin, Vanrullen.

Se sont abstenus : MM. Borgeaud, Saint-Cyr.

A la demande de M. Boivin-Champeaux, le début du dernier alinéa de l'article a été adopté dans la rédaction suivante : « la même peine peut être appliquée aux délégués suppléants qui, avertis par lettre *recommandée*... ».

La commission a décidé ensuite de nommer une sous-commission chargée d'examiner les articles du texte ne posant pas de questions de principe et de rédiger les articles sur lesquels des modifications importantes auraient été décidées en réunion plénière. Cette sous-commission a été composée de M^{me} Girault et de MM. Avinin, Boivin-Champeaux, Borgeaud, Colardeau, Salomon Grumbach, Léo Hamon, Hauriou, de Montalembert, Peschaud et Paul Simon.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Vendredi 20 août 1948. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a pris connaissance des observations de M^{me} Devaud sur les crédits affectés au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, au titre des services civils, dans le budget ordinaire de 1948. A la suite de l'échange de vues auquel ce budget a donné lieu, la commission a décidé de déposer deux amendements, à titre indicatif, pour marquer sa volonté de voir augmentés les crédits des chapitres 106 et 710.

Puis la commission a désigné :

1^o M. Caspary comme rapporteur du projet de loi (n^o 806, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, étendant certaines dispositions du Code du travail aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

2^o M^{me} Brisset comme rapporteur du projet de loi (n^o 820, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la modification et à l'introduction dans les départements du Haut-

Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, des articles 2, 4 et 5 du livre II du Code du travail, relatifs à l'âge d'admission des enfants au travail ;

3° M. Hyvrard comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 4482 A. N.) portant statut des centres d'apprentissage ;

4° M. Caspary comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 5230 A. N.) tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948.

ERRATUM

au Bulletin des Commissions n° 25 du 19 août 1948.

DÉFENSE NATIONALE.

Mercredi 11 août 1948.

Après le 4^e alinéa, insérer l'alinéa suivant :

« Le Général Tubert, faisant allusion à des propositions d'abandon du territoire national en cas de mobilisation, s'est élevé contre ces suggestions émanant d'une haute autorité militaire. »